

OCCUPATION PRIVATIVE DE LA VOIE PUBLIQUE DANS LE CADRE D'UN DEMENAGEMENT

Demande d'autorisation,

présentée en vertu des dispositions :

- ✓ Des articles L 1311-1, L 2213-1, L2215-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ De l'arrêté municipal de septembre 1967



A retourner 10 jours ouvrés avant la date du déménagement

1. Demandeur :

Nom et prénom : _____

(photocopie recto-verso de la carte d'identité lorsque le demandeur est un particulier)

Adresse actuelle : _____

Nouvelle adresse : _____

Agissant en tant que :

Particulier¹

tél : _____ fax : _____ e-mail : _____

Entreprise de déménagement¹ :

_____ Forme juridique : _____

Ayant son siège social à : _____

Tél : _____ fax : _____ e-mail : _____

Cadre réservé à l'administration
N° de dossier : _____
Observations éventuelles

2. Lieu d'installation (adresse du déménagement) :

Rue/avenue _____ N° _____

3. Moyens mis en œuvre et positionnement sur la voirie:

Voiture

Camionnette

Camion

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

Nacelle

Élévateur

Autre* (à préciser) :

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

sur le trottoir

sur la chaussée

dans une zone piétonne

dans un parking

sur un emplacement payant

Stationnement de véhicules :

Nombre : _____

Type : _____ N° d'imm. _____ Type : _____ N° d'imm. _____

Type : _____ N° d'imm. _____ Type : _____ N° d'imm. _____

Date de mise en place : _____

Durée approximative : _____

1 Merci de cocher la case correspondante

2 Mentions obligatoires

4. Mode d'emploi :

Ce formulaire est à remplir et à retourner au pôle Voirie et conception urbaine **10 jours ouvrés avant la date du déménagement**. Il donne droit à l'attribution d'un carton de stationnement gratuit pour les endroits où le stationnement est payant ainsi qu'à un arrêté de circulation, si la situation le demande.

ATTENTION Toute occupation gênante de la voie publique fera l'objet d'un procès-verbal établi par les services compétents. Est notamment considérée comme telle, toute occupation pour laquelle aucune demande n'a été faite.



Mention est faite que la Ville de Mulhouse ne réserve aucun emplacement sur la chaussée et ne fournit pas les panneaux d'interdiction de stationner.

5. Période d'occupation :

Les dates :

- de mise en place de l'installation,
- de modification de la période
- d'enlèvement de l'installation

sont à signaler, dans les meilleurs délais, au Pôle Voirie et conception urbaine, à l'adresse indiquée ci-dessous.

A défaut, ces dates sont déterminées unilatéralement par l'administration municipale sur le rapport de l'agent assermenté chargé de la surveillance de la voie publique.

Le demandeur :

- sollicite de Madame le Maire de la Ville de Mulhouse l'autorisation de mettre en place l'installation décrite dans la présente demande.
- s'engage à respecter les contraintes évoquées dans l'arrêté.

Date :

Signature du demandeur :



Ce document est à retourner :
Mairie de Mulhouse - Pôle Voirie et conception urbaine
Bureaux : 34 rue Lefebvre – 68100 Mulhouse
☎ 03 89 32 58 90 – Fax : 03 89 32 69 45
Mail : service.voirie@mulhouse-alsace.fr